



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 072/CENI/2023

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe l'opinion publique que, dans le cadre des préparatifs des scrutins combinés du 20 décembre 2023, elle procède au deuxième **Test Grandeur Nature des Dispositifs Electroniques de Vote (DEV)** qui seront utilisés dans les Bureaux de Vote et de Dépouillement (BVD).

Ce deuxième Test Grandeur Nature à spectre plus large que le premier a pour but d'approfondir l'examen des fonctionnalités du DEV en mettant la machine à l'épreuve des conditions similaires à celles qui prévaudraient le jour du scrutin et d'en relever le comportement. Cet examen va porter, entre autres, sur la maniabilité du DEV par les usagers que sont les électeurs ainsi que la durée de l'autonomie des batteries – internes et externes.

Ce test se déroulera durant la période allant du 1^{er} au 05 décembre 2023 sur les sites de formation des provinces et Antennes ci-après :

- Kinshasa : toutes les 12 Antennes ;
- Kongo Central : Kasangulu, Madimba, Mbanza Ngungu et Matadi ;
- Kwango : Kenge ;
- Kwilu : Kikwit.

Seuls les candidats Formateurs Electoraux Territoriaux (FET), les Techniciens Informatiques des Centres de Vote (TICV) et les Chefs des Centres de Vote (CCV) actuellement en formation aux Antennes précitées sont appelés à y participer aux jours et dates ci-haut indiqués, de 07h00 à 18h00, heures locales.

La CENI invite les autorités politico-administratives des sites ainsi choisis pour le deuxième Test Grandeur Nature à assurer la sécurité du matériel, des agents commis à cette tâche et des participants.

Fait à Kinshasa, le 01 DEC 2023



Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur